

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 21 MARS 2023**

Le Comité syndical de l'EPTB CHARENTE, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 21 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU.
Le procès-verbal de cette séance doit être validé. Il est intégralement transcrit ci-dessous.

ELUS DU COMITE SYNDICAL

Etaient présents : 26

Collège des Départements :

Délégués titulaires : Philippe CALLAUD, Michaël CANIT, Jean-Olivier GEOFFROY, Jean-Claude GODINEAU, Jean PROU.

Collège Régional : Mathieu LABROUSSE.

Collège des groupements de collectivités territoriales :

Délégués titulaires : Christophe AUGIER, Alain BELLU, Alain BURNET, Philippe CACLIN, Laurent DANEDE, François EHLINGER, Thierry HUREAU, Bernard MAINDRON, Dominique MERCIER, Dominique PETIT, Jean-Marie PETIT, Jacky PLANTIVEAU, Alain PUYON, Francis ROY, Pascal TARDY.

Délégués suppléants : Jean-Marie GILARDEAU suppléant de Bruno BESSAGUET, Jean-Paul GIRARD suppléant de Fabrice BARUSSEAU, Jacky MICHAUD suppléant de Sylvain BARREAU, Michel PELLETIER suppléant de René ESCLOUPIER, Pierre-Noël ROY suppléant de Alain TESTAUD.

Etaient représentés : 5

Collège Régional : Elise LAURENT-GUEGAN délègue son pouvoir à Mathieu LABROUSSE.

Collège des Départements : Nicole BONNEFOY délègue son pouvoir à Michaël CANIT, Pascal BOURDEAU délègue son pouvoir à Jean-Claude GODINEAU.

Collège des groupements de collectivités territoriales : Jean-Luc MARTIAL donne son pouvoir à Thierry HUREAU, Micheline BERNARD donne son pouvoir à Pascal TARDY.

Etaient absents et excusés : 15

Collège des Départements :

Délégués titulaires : Olivier FOUILLET, Jean-François RENOUX, Jérôme SOURISSEAU.

Collège Régional : Stéphane TRIFILETTI.

Collège des groupements de collectivités territoriales : François BOCK, Frédéric EMARD, Gwénhaël FRANCOIS, Wilfrid HAIRIE, Guillaume KRABAL, Matthieu LABARUSSIAS, Laurent PIALHOUX, Dominique RABELLE, Jean REVEREAULT, Benoît SAVY, Raymond VOUZELLAUD.

Nombre de délégués	En exercice :	46
	Présents (Titulaires et Suppléants)	26
	Délégation Pouvoirs :	5
	Absents :	15
	Votants :	31
	Soit Nombre de voix :	102

Monsieur le Président ouvre la séance à 09h30.

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2023

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative au procès-verbal de la séance du Comité syndical du 31 janvier 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2 FINANCES

2.1 Compte de gestion 2022 et Compte administratif 2022

En amont de la présentation des résultats, **Monsieur Baptiste SIROT** présente le bilan d'activités de l'EPTB Charente pour l'année 2022.

Concernant les poissons migrateurs, **Monsieur Jean-Marie GILARDEAU** souligne la nécessité de se mettre en relation avec le PNR du Marais Poitevin engagé sur la protection de l'anguille.

Monsieur le Président présente les éléments budgétaires permettant le vote du Compte de gestion et le vote du Compte administratif 2022 du Budget principal et du Budget annexe.

2.1.1 Compte de gestion et Compte administratif du Budget principal – Année 2022

Le Budget principal voté en 2022 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2022	2 845 476,01 €	2 700 124,73 €	295 253,20 €	174 671,40 €
Reste à réaliser			36 614,48 €	
Excédent reporté		1 836 640,89 €		811 503,21 €
	2 845 476,01 €	4 536 765,62 €	331 867,68 €	986 174,61 €

Les résultats de l'exercice 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	REALISATIONS DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Année n	Reprise résultats antérieurs	Résultat/Solde
Investissement	259 081,23 €	161 963,71 €	- 97 117,52 €	811 503,21 €	714 385,69 €
Fonctionnement	2 385 124,93 €	2 363 921,54 €	- 21 203,39 €	1 836 640,89 €	1 815 437,50 €
TOTAL BUDGET	2 644 206,16 €	2 525 885,25 €	- 118 320,91 €	2 648 144,10 €	2 529 823,19 €

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 2 363 921,54 € en 2022.

Les dépenses 2022 de cette section se sont élevées à 2 385 124,93 €.

La section de fonctionnement fait donc apparaître un résultat déficitaire de 21 203,39 €. Cumulé au report du résultat de l'exercice antérieur (de 1 836 640,89 €), à la fin de l'exercice 2022, le résultat cumulé de fonctionnement reste excédentaire de 1 815 437,50 €.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 161 963,71 € en 2022.

Les dépenses 2022 de cette section se sont élevées à 259 081,23 €.

Cette section fait donc apparaître un résultat de l'exercice 2022 déficitaire de 97 117,52 €. Cumulé au résultat de l'exercice antérieur (de 811 503,21 €), à la fin de l'exercice, le résultat cumulé d'investissement est excédentaire de 714 385,69 €.

L'état des restes à réaliser est le suivant :

Article	Nature de la Dépense	Montant
2051	PLATEFORME ETIAGE SUR LE BASSIN DE LA CHARENTE	7 239,00 €
21848	COMMANDE DE MOBILIER	1 570,86 €
TOTAL		8 809,86 €

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative aux Compte de gestion et Compte administratif du Budget principal – Année 2022

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.1.2 Compte de gestion et Compte administratif du Budget annexe – Année 2022

Le budget annexe correspond à la gestion de la copropriété. Les documents budgétaires (compte de gestion et compte administratif) sont joints au présent rapport.

Le Budget annexe voté en 2022 est rappelé dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2022	93 070,00 €	93 070,00 €	66 985 72 €	66 985,72 €
Reste à réaliser				
Total	93 070,00 €	93 070,00 €	66 985,72 €	66 985,72 €

Les résultats de l'exercice 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	BUDGET ANNEXE - REALISATIONS DE L'EXERCICE 2022					
	Mandats émis 2022	Titres émis 2022	Résultat Année 2022	Reprise résultats antérieurs	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat/Solde
Investissement	34 321,47 €	32 831,05 €	- 1 490,42 €	- 26 425,72 €		- 27 916,14 €
Fonctionnement	53 074,91 €	105 051,56 €	51 976,65 €	44 359,16 €	26 425,72 €	69 910,09 €
TOTAL BUDGET	87 396,38 €	137 882,61 €	50 486,23 €	17 933,44 €	26 425,72 €	41 993,95 €

Section de fonctionnement

Les dépenses 2022 de cette section se sont élevées à 53 074,91 €.

En recette de fonctionnement, le montant des titres émis est de 105 051,56 € correspondant à la participation des copropriétaires et au versement de la subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour les travaux extérieurs liés au Règlement de Lucérat.

La section de fonctionnement fait donc apparaître un résultat excédentaire de 51 976,65 €.

Section d'investissement

Les dépenses 2022 de cette section se sont élevées à 34 321,47 €.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 32 831,05 € en 2022.

Cette section fait donc apparaître un résultat de l'exercice 2022 déficitaire de 1 490,42 €.

L'état des restes à réaliser est le suivant :

Article	Nature de la Dépense	Montant
2313	MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX SAS DE SECOURS	4 700,00 €
TOTAL		4 700,00 €

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative aux Compte de gestion et Compte administratif du Budget annexe – Année 2022

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.2 Affectation du résultat 2022

2.2.1 Affectation du résultat 2022 – Budget principal

Monsieur le Président propose pour le budget principal de ne prévoir aucune affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) et d'affecter l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 1 815 437,50 €.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'affectation du résultat au budget principal :
 - Aucune affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 1 815 437,50 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.2.2 Affectation du résultat 2022 – Budget annexe

Monsieur le Président propose pour le budget annexe d'affecter le résultat à l'apurement du déficit de fonctionnement antérieur, à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, et pour le solde en excédents de fonctionnement reportés.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'affectation du résultat au budget annexe :
 - Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) du montant de 32 616,14 € ;
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 37 293,95 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.3 Budget primitif 2023

Monsieur Baptiste SIROT présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 qui s'appuie sur les orientations budgétaires définies lors du Comité syndical du 31 janvier 2023.

Les principes retenus pour la construction du budget sont les suivants :

- L'EPTB Charente n'a pas de fiscalité propre. Ses recettes dépendent des contributions des membres sur la base des participations prévues dans les statuts de l'EPTB,
- Pour l'exploitation du barrage de Lavaud, l'EPTB perçoit une redevance,
- Les crédits des actions à l'échelle du bassin sont appelés sous forme de contributions des collectivités membres,
- Les actions à l'échelle locale font l'objet de subventions sollicitées auprès des collectivités, membres ou non,
- Dans les deux cas, un effet levier est recherché par la mobilisation de cofinancements, notamment de l'Europe et de l'Agence de l'eau.
- L'EPTB n'a pas de dette.

Le Budget primitif intègre les résultats de la section de Fonctionnement et d'Investissement du Compte Administratif 2022. Les résultats de clôture de la section de Fonctionnement qui s'élèvent à **1 815 437,50 €** sont intégralement affectés à l'excédent reporté de fonctionnement.

2.3.1 Budget Primitif du budget principal

Le budget principal est organisé autour des grands postes suivants :

- Gestion des étiages ;
- SAGE Charente ;
- Prévention des inondations ;
- Reconquête de la qualité des eaux ;
- Préservation et restauration des poissons migrateurs ;
- Réseau de mesures RECEMA ;
- Projets de territoire ;
- Gestion du barrage de Lavaud ;
- Administration générale.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2023 du budget principal s'élève à 3 233 223,48 €.

Pour rappel le budget voté en 2022 pour la section de fonctionnement s'élevait à 2 845 476,01 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2023 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2023
011	Charges à caractère général	1 508 627,80 €
012	Charges de personnel	1 318 700,00 €
65	Autres charges	285 895,68 €
042	Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre sections	120 000,00 €
		3 233 223,48 €

Les dépenses proposées doivent permettre de financer les actions de l'EPTB CHARENTE pour l'année 2023.

- Inscription de dépenses au chapitre 011 pour 1 508 627,80 €

Les principales dépenses sont les suivantes :

- o Des dépenses au compte 617 Etudes et recherches, notamment les études déjà engagées telles que les études pour la gestion des étiages, Charente 2050, l'étude de vulnérabilité, l'étude Débit minimum biologique, les actions de la feuille de route Charente 2050 etc.
- o Des dépenses au compte 611 Contrat de prestation des services.
- o Des dépenses au compte 62268 Autres honoraires en particulier pour le barrage de Lavaud.
- Inscription de dépenses au chapitre 012 de 1 318 700 € pour les charges de personnel et frais assimilés.
- Inscription de dépenses au chapitre 65 correspondant notamment aux participations (230 000 €) reversées à CAPENA et MIGADO dans le cadre du programme Poissons Migrateurs (part de ses organismes des subventions attendues), et pour la participation de l'EPTB CHARENTE au titre de la copropriété.
- Inscription de dépenses au chapitre 042 correspondant à la dotation aux amortissements.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2023 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2023
70	Produits de services, du domaine & Ventes diverses	70 000,00 €
74	Dotation, subvention et participations	2 890 527,06 €
013	Atténuation de charges	19 000,00 €
042	Reprise des subventions transférables	120 000,00 €
002	Reprise partielle du résultat de fonctionnement reporté	133 696,42 €
		3 233 223,48 €

- Inscription de recettes au chapitre 70 pour 70 000,00 € correspondant au montant des redevances à percevoir par l'EPTB pour l'année 2021 et 2022 ;
- Inscription de recettes au chapitre 74 pour 2 890 527,06 € correspondant au montant des participations/subventions des différents financeurs et membres de l'EPTB CHARENTE ;
- Inscription de recettes au chapitre 013 pour 19 000,00 € correspondant à la poursuite du versement des tickets restaurant aux agents de l'EPTB CHARENTE ;
- Inscription de recettes au chapitre 042 pour 120 000,00 € correspondant à une opération d'ordre – Reprise des subventions transférables ;
- Il convient d'intégrer également le résultat de fonctionnement reporté de 1 815 437,50 € (002).

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du Budget Primitif 2023 du budget principal s'élève à 295 363,06 €.

Pour rappel, le budget voté en 2022 pour la section d'investissement s'élevait à 331 867,68 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2023 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	24 792,20 €
21	Immobilisations corporelles	150 570,86 €
040	Reprise des subventions transférables	120 000,00 €
		295 363,06 €

Les dépenses d'investissement concernent la mise en œuvre et le développement de la plateforme Etiage, le barrage de Lavaud, le fonctionnement des services.

Les dépenses proposées sont les suivantes :

- Inscription de dépenses au chapitre 20 de 24 792,20 €, notamment pour la mise en œuvre et le développement de la plateforme Etiage, E-cruie et E-qualité,
- Inscription de dépenses au chapitre 21 de 150 570,86 € pour l'acquisition et l'installation de matériels sur le barrage de Lavaud, l'acquisition d'une sonde acoustique d'observations, du matériel hydrométriques, le renouvellement d'une partie du parc informatique et des acquisitions diverses,
- Inscription d'une opération d'ordre correspondant à l'atténuation de la charge de la dotation aux amortissements : 120 000 €.

Les restes à réaliser sont intégrés également pour un montant de 8 809,86 € correspondant aux opérations suivantes :

Article	Nature de la Dépense	Montant
2051	PLATEFORME E-TIAGE, E-CRUE, E-QUALITE	7 239,00 €
21848	MOBILIERS	1 570,86 €
	TOTAL	8 809,86 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du Budget Primitif du budget principal de l'EPTB Charente pour l'année 2023 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2023
040	Amortissements des immobilisations	120 000,00 €
001	Reprise partielle du report du solde d'exécution de la section d'investissement	175 363,06 €
		295 363,06 €

- Inscription de recettes au chapitre 040 pour 120 000,00 € correspondant aux amortissements de l'EPTB CHARENTE.
- Il convient d'intégrer également le report du solde d'exécution de la section d'investissement de 714 385,69 € (001).

2.3.2 Budget Primitif du Budget annexe

Le budget annexe « Copropriété site administratif » a été créé par le Conseil d'Administration le 9 juillet 2015 pour gérer l'espace en copropriété entre l'EPTB Charente et la Fédération de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Monsieur le Président indique que l'Assemblée générale de copropriété a validé le 24 novembre 2022 le budget prévisionnel 2023 de la copropriété. Il est proposé d'inscrire au budget annexe « Copropriété site administratif » les montants validés par l'Assemblée générale de copropriété.

Ce budget, **équilibré en dépenses et en recettes**, prévoit pour 2023 un montant de **146 500,00 € pour la section de fonctionnement et 112 516,14 € pour la section d'investissement.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2023 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2023
011	Charges à caractère général	66 600,00 €
023	Opération d'ordre budgétaire : transfert entre section : Virement à la section d'investissement	71 400,00 €
042	Opération d'ordre budgétaire : Dotation aux amortissements	8 500,00 €
		146 500,00 €

- Inscription de dépenses au chapitre 011, Charges à caractère général, de 66 600,00 € correspondant aux charges de fonctionnement du bâtiment administratif : l'eau, l'électricité, la maintenance, le nettoyage des locaux, l'assurance des parties communes, l'abonnement à la fibre, etc.
- Inscription de dépenses au chapitre 023 de 71 400,00 € correspondant à une opération d'ordre de virement à la section d'investissement.
- Inscription de dépenses au chapitre 042 de 8 500,00 € de dotation aux amortissements.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2023 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2023
75	Autres produits d'activités	109 206,05 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	37 293,95 €
		146 500,00 €

Les crédits au chapitre 75 correspondent aux participations de l'EPTB Charente et de la Fédération de pêche.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2023 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2023
21	Immobilisations corporelles	79 900,00 €
23	Immobilisations en cours	4 700,00 €
		84 600,00 €
001	Solde d'exécution de section d'investissement reporté	27 916,14 €
		112 516,14 €

- Inscription de dépenses au chapitre 21 de 79 900,00 € correspondant à la réfection des sas de secours,
- Inscription de dépenses au chapitre 23 de 4 700,00 € correspondant à la Maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation des huisseries des sas de secours

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du Budget Primitif du budget annexe de l'EPTB Charente pour l'année 2023 se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2023
040	Amortissements des immobilisations	8 500,00 €
021	Opération d'ordre budgétaire : transfert entre section : Virement à la section d'investissement	71 400,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	32 616,14 €
		112 516,14 €

- Inscription de recettes au chapitre 040 pour 8 500,00 € correspondant aux amortissements de la copropriété.
- Inscription d'une opération d'ordre au chapitre 021 de 71 400,00 € correspondant au virement entre section.
- Inscription au compte 1068 affectation du résultat de fonctionnement 2022 à la section d'investissement.

Ce budget annexe n'appelle pas de participation supplémentaire des membres.

2.3.3 Participation des membres

Pour les contributions des Départements :

La contribution des Départements aux dépenses de l'EPTB Charente, déduction faite des aides et subventions extérieures, est plafonnée à hauteur de 360 000 € selon une clé de répartition définie dans les statuts de l'EPTB CHARENTE :

Département de la Charente	Département de la Charente-Maritime	Département des Deux-Sèvres	Département de la Vienne	Département de la Dordogne
42,72%	38,83%	8,29%	4,95%	5,21%
153 792,00 €	139 788,00 €	29 844,00 €	17 820,00 €	18 756,00 €

Pour la contribution de la Région :

La contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2023 est de 150 000 € conformément aux statuts de l'EPTB Charente.

Pour les contributions des EPCI à fiscalité propre :

Une part fixe à 1 000,00 €, et une part variable définie pour 2023 à 0,15 € par habitant, calculée au prorata du nombre d'habitants se situant dans le périmètre de l'EPTB Charente.

Membres	Montant de la participation 2023
Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	21 845,00 €
Communauté de communes Ile d'Oléron	4 282,00 €
Communauté de communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge	3 183,00 €
Communauté de Communes des Vals de Saintonge	8 761,00 €
Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	10 435,00 €
Communauté de communes du Civraisien en Poitou	2 611,00 €
Communauté de communes Aunis Sud	3 177,00 €

Membres	Montant de la participation 2023
Communauté d'Agglomération de la Rochelle	3 264,00 €
Communauté de Communes Bassin de Marennes	2 063,00 €
Communauté de Communes Porte Océane du Limousin	1 100,00 €
Communauté de Communes du Rouillacais	2 485,00 €
Communauté de Communes Mellois en Poitou	5 437,00 €
Communauté de Communes Charente Limousine	3 865,00 €
Communauté d'Agglomération de Grand Cognac	11 425,00 €
Communauté d'Agglomération de Saintes	9 818,00 €
Communauté de Communes de Gémozac	1 534,00 €
Communauté de Communes du Périgord Nontronnais	2 691,00 €
Communauté de communes Cœur de Charente	4 285,00 €
Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord	4 245,00 €

Pour les contributions des syndicats mixtes :

Une part fixe à 1 000 €, et une part variable définie pour 2023 à 0,07 euros par habitant, calculée au prorata du nombre d'habitants se situant dans le périmètre de l'EPTB Charente.

Membres	Montant de la participation 2023
Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief	1 821,00 €
Syndicat Mixte du bassin de la Boutonne	5 044,00 €
Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Charente Amont	1 644,00 €
Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne	4 610,00 €
Syndicat Mixte du Bassin du Né	4 448,00 €
Syndicat mixte pour la Gestion des Bassins de l'Antenne, de la Soloire, du Romède, du Coran et du Bourru	7 601,00 €
Syndicat du Bassin des rivières de l'Angoumois	9 000,00 €
Syndicat Mixte Charente Aval	9 933,00 €

2.3.4 Participations exceptionnelles des membres

Dans le cadre de ses missions, l'EPTB Charente a engagé différentes opérations en partenariat avec certains membres :

Opération	Membre	Montant estimatif de la participation pour 2023
Animation des Projets de territoire	Département de la Charente-Maritime	6 900,00 €
Animation sur l'ouvrage hydraulique de Saint-Savinien	Département de la Charente-Maritime	11 962,00 €
Etude relative à l'appui à la médiation des projets de territoire	Département de la Charente- Maritime	Participation en fin de l'opération
Etude relative au DMB Saint-Savinien	Département de la Charente Maritime	Participation en fin de l'opération
AMO Diguette Karst	Département de la Charente Maritime	12 500,00 €
	Département de la Charente	12 500,00 €

Opération	Membre	Montant estimatif de la participation pour 2023
Etude stratégique de sécurisation des personnes – PAPI Brouage	Département de la Charente Maritime	5 200,00 €
Animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations – PAPI Brouage	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	11 522,00 €
	Communauté de Communes Bassin de Marennes	7 681,00 €
Animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations – PAPI Charente & Estuaire	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	7 565,00 €
Diagnostiques de vulnérabilité aux inondations du bâti	Communauté de Communes Cœur de Saintonge	8 358,00 €
Animation du Programme Grenelle des captages Coulonge et St-Hippolyte	Communauté d'Agglomération de la Rochelle	30 016,00 €
Etude de délimitation des zones de protection des sources de la Touvre	Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême	34 269,00 €
Animation d'un programme d'actions sur la Guerlie	CDC Porte Océane du Limousin	3 600,00 €
	CDC Charente limousine	3 600,00 €

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative au vote du Budget primitif 2023 du Budget principal et du Budget annexe :

Budget principal		Budget annexe	
Section de fonctionnement		Section de fonctionnement	
Dépenses	3 233 223,48 €	Dépenses	146 500,00 €
Recettes	4 914 964,56 €	Recettes	146 500,00 €
Section d'investissement		Section d'investissement	
Dépenses	295 363,06 €	Dépenses	112 516,14 €
Recettes	834 385,69 €	Recettes	112 516,14 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 VALIDATION DU CONTRAT DE PROGRES 2023-2024 AVEC L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur Baptiste SIROT présente le projet de contrat de progrès pour la période 2023-2024. Il succède au contrat de progrès 2021-2022 validé par délibération du comité syndical d'octobre 2021. Ce contrat de progrès liste les différentes actions portées par l'EPTB Charente sur les années 2023-2024 et fixe le montant prévisionnel de la participation financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Le contrat de progrès permet de bonifier les financements de l'Agence sur certaines actions jugées prioritaires. Il permet également de sécuriser les financements de l'EPTB Charente sur cette période et de lui donner de la visibilité. Le montant de la participation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne aux actions de l'EPTB Charente pour les budgets 2023 et 2024 et inscrit au contrat de progrès est de 3 157 344,26 €.

Monsieur Christophe JUTAND ajoute que les différentes demandes réalisées auprès de l'EPTB Charente sont satisfaites. Le comité de bassin s'est notamment félicité du travail réalisé par l'EPTB sur la feuille de route gestion quantitative. La convention qui sera soumise au conseil d'administration de l'Agence de l'eau le 30 mars 2023 réaffirme le partenariat EPTB/Agence.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la validation du Contrat de Progrès 2023-2024 avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 ADHESION AU RESEAU PAPI/SLGRI DU CEPRI

Monsieur Baptiste SIROT souligne que depuis 2010, l'EPTB Charente fait partie du réseau PAPI du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI). Ce réseau a été étendu en 2015 aux structures porteuses de SLGRI.

Ce réseau permet :

- De bénéficier des retours d'expériences sur les actions de prévention des inondations d'autres structures porteuses de PAPI et SLGRI à travers le territoire français (EPTB, Départements, Syndicats de bassin versant, EPCI...);
 - D'être informé des travaux prospectifs menés par le CEPRI : réduction de vulnérabilité, gestion des déchets post-inondation, continuité d'activités, lien entre la prévention des inondations et les SCoT...;
 - De prendre connaissance en amont des outils initiés par l'Etat : Analyse Multi-Critères, cahier des charges PAPI3, référentiel de vulnérabilité...
- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la participation au réseau technique d'échanges « PAPI/SLGRI » du CEPRI du 1er juin 2023 au 31 mai 2024 et pour un montant de cotisation annuelle de 2 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 VALIDATION DE LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION SUR LAVAUD

Monsieur Baptiste SIROT rappelle que l'EPTB Charente est propriétaire d'un ensemble parcellaire sur le barrage Lavaud et que par délibération n°19-77 du 3 octobre 2019, le comité syndical de l'EPTB Charente a validé la mise en place de conventions de superposition d'affectation avec la CDC Porte Océane du Limousin et la CDC Charente Limousine qui ont développé une affectation publique complémentaire sur une partie des parcelles, en relation avec l'accueil du public et les loisirs.

En effet, les berges de la retenue comprennent deux plages ouvertes à la baignade, en relation avec un complexe de 16 gîtes, un restaurant estival de 50 couverts, le tout comprenant un poste de secours, des sanitaires publics, un parking avec des aires de pique-nique, un local de stockage des pédalos et dériveurs, etc.

La commune de Videix a fait l'acquisition du site de la Chassagne et assure désormais la gestion de la baignade en lieu et place de la CDC Porte Océane du Limousin, il convient donc d'établir une convention de superposition d'affectation avec elle.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la validation de la convention de superposition d'affectation avec la commune de Videix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 CAMPAGNES TOPOGRAPHIQUES SUR LE BARRAGE DE LAVAUD

6.1 Etude de révision des indicateurs et seuils de gestion

Monsieur Baptiste SIROT indique que dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche-action 5.3 de la feuille de route du bassin de la Charente et en cohérence avec le SAGE Charente, l'EPTB est invité à mener des études de révision des indicateurs et des seuils de gestion sur les bassins suivants : Touvre, Antenne, Né, Seugne, Gères-Devise et Arnoult.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération l'autorisant à engager un marché pour réviser les indicateurs et les seuils de gestion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6.2 Etude bathymétrique des barrages de Lavaud et Mas Chaban

Monsieur Baptiste SIROT rappelle que le soutien d'étiage de la Charente est assuré conjointement par les barrages de Lavaud et de Mas Chaban, situés à l'amont du fleuve dans le département de la Charente. La capacité utile est d'environ 21 Mm³.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche-action 6.5 de la feuille de route du bassin de la Charente, l'EPTB Charente est invité, dans un premier temps, à effectuer des analyses bathymétriques pour évaluer l'engrèvement des retenues principales et secondaires de Lavaud et Mas Chaban et la perte de volume d'eau mobilisable associé, à analyser la composition physico-chimique des sédiments et, en fonction du potentiel de stockage supplémentaire, à analyser la faisabilité (technique, économique, sociale, etc.) du curage des plans d'eau et de l'export des sédiments.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération l'autorisant à engager un marché pour évaluer la pertinence du curage des plans d'eau de Lavaud et Mas Chaban.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6.3 Etude pour la mobilisation des Zones d'Expansion de Crues stratégiques dans un double objectif de prévention des inondations et de gestion de l'étiage

Monsieur Baptiste SIROT indique que l'EPTB Charente a engagé en 2019 une étude sur le ralentissement dynamique dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire en 2019. Cette étude a permis d'analyser le fonctionnement des mécanismes de crue à l'échelle du bassin versant de la Charente, de prioriser les actions de ralentissement dynamique des crues au regard du territoire à risque important d'inondation Saintes-Cognac-Angoulême.

La poursuite de l'étude est réorientée pour intégrer les objectifs de la feuille de route et de Charente 2050.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche-action 1.4 de la feuille de route du bassin de la Charente, l'EPTB est invité à localiser et caractériser les ZEC d'intérêt commun (inondation, étiage), et évaluer les pistes d'actions intéressantes pour remobiliser la fonctionnalité et le stockage naturelle des ZEC, en s'appuyant notamment sur les solutions fondées sur la nature.

Chacun des projets devra faire l'objet d'une approche analytique, permettant d'apprécier son intérêt et sa faisabilité technique, financière, environnementale, foncière, administratif..., et d'une analyse des bénéfices et des coûts induits.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération l'autorisant à engager un marché pour étudier la mobilisation des Zones d'Expansion de Crues stratégiques dans un double objectif de prévention des inondations et de gestion de l'étiage.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6.4 Etudes relatives à la gestion de la vidange du karst de la Rochefoucauld et à la définition d'un nouveau mode de gestion des prélèvements réalisés dans le karst

Monsieur Baptiste SIROT précise que les résurgences du Karst de la Rochefoucauld donnent naissance à la Touvre qui constitue le principal affluent de la Charente en période d'étiage. En effet, le débit de la Touvre peut être supérieur au débit de la Charente au niveau de la confluence et représente près de 50% du débit transitant à Beillant lors des étiages sévères et malgré le soutien du débit par les barrages de Lavaud et Mas Chaban. Les apports de la Touvre et donc du karst de la Rochefoucauld jouent donc un rôle primordial sur la situation hydrologique du fleuve Charente entre Angoulême et l'estuaire.

Au début des années 1990, plusieurs étiages successifs ont été particulièrement sévères, l'idée de mettre en place un système de rétention de l'eau du karst, et donc de gestion de sa vidange, fût soulevée par certains acteurs du territoire. La mise en place d'une diguette amovible, remontant temporairement le fil d'eau des émergences et permettant de retarder la vidange du karst au printemps, fut alors évoquée. Ce projet ne s'est jamais concrétisé, mais il a alimenté de nombreux débats quant à sa faisabilité technique et à ses impacts positifs et/ou négatifs.

Dans le cadre, la mise en œuvre de la feuille de route du bassin de la Charente (fiche-action 6.6), l'EPTB Charente est invité à :

- Rechercher des retours d'expériences sur la réalisation d'aménagements permettant de ralentir et de gérer la vidange d'un complexe karstique,
- Identifier la solution la plus pertinente au regard du contexte des sources de la Touvre,
- Installer les équipements nécessaires aux suivis hydrométriques et piézométriques du projet,
- Evaluer les impacts environnementaux et socio-économiques de la mise en œuvre de la solution retenue,
- Réaliser l'ensemble des études nécessaires à la mise en œuvre expérimentale et/ou définitive de la solution retenue, en concertation avec les acteurs du territoire : syndicats de bassin, Grand Angoulême, OUGC du karst, Association de Recherches Spéléologiques de La Rochefoucauld, etc,
- Expérimenter la solution retenue avant une mise en œuvre définitive

En parallèle, et toujours dans le cadre la mise en œuvre de la feuille de route du bassin de la Charente (fiche-action 5.5), l'EPTB Charente est invité à déterminer précisément l'impact des prélèvements sur le niveau piézométrique du karst et sur le débit de la Touvre afin de définir, si nécessaire, un nouveau mode de gestion (indicateurs, seuils...) des prélèvements et de le proposer aux services de l'Etat. Ce travail a également été demandé par la CLE suite à la validation des nouvelles valeurs de DOE et DCR de la Touvre en 2021. Pour ce faire, il convient de modifier et d'exploiter le modèle karstmod élaboré dans le cadre de l'étude de révision des valeurs de DOE et DCR.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération l'autorisant à engager les marchés nécessaires aux études relatives à la mise en place d'une solution permettant de ralentir voire de gérer la vidange du karst de la Rochefoucauld.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6.5 Etude économique pour l'élaboration des programmes d'actions des PTGE CABS

Monsieur Baptiste SIROT rappelle que l'EPTB Charente co-porte avec le SYRES 17 l'élaboration des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur les bassins Charente aval/Bruant et Seugne (CABS). Les diagnostics de ces deux PTGE ont été validés par les comités de territoire en février et mars 2022 et approuvés par le préfet de la Charente-Maritime en octobre 2022. L'EPTB et le SYRES travaillent actuellement à l'élaboration des programmes d'actions avec l'organisation au printemps d'ateliers thématiques.

L'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 définit le cadre réglementaire pour l'élaboration des PTGE. En janvier 2023, un additif à l'instruction ré-affirme la nécessité d'une analyse économique.

Si une partie du travail pourra probablement être réalisée en régie par l'EPTB et le SYRES, le recours à un prestataire extérieur n'est pas exclu.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération l'autorisant à engager un marché pour l'analyse économique des programmes d'actions des PTGE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6.6 Prestation d'appui à l'organisation de groupes de travail Charente 2050

Monsieur Baptiste SIROT rappelle que le plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique Charente 2050 a été validé en comité de suivi le 23 janvier 2023.

Composé de 9 axes stratégiques, il constitue le point de départ d'une démarche d'adaptation qu'il convient d'accompagner sur le bassin de la Charente.

Certaines pistes d'adaptation identifiées dans le plan nécessitent l'organisation de groupes de travail spécifiques pour approfondir et définir précisément les actions à mettre en œuvre.

Monsieur Alain BURNET s'interroge sur la réelle nécessité de mettre en place des groupes de travail.

Monsieur Baptiste SIROT propose que le contenu et l'objectif des ateliers soient discutés en CLE du SAGE Charente, le plan d'adaptation devant être présenté lors de la prochaine séance plénière.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération l'autorisant à engager un marché pour organiser et animer des groupes de travail relatif à Charente 2050.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 PROGRAMME DE PRESERVATION ET DE RESTAURATION DES POISSONS MIGRATEURS 2021-2025 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES FONDS EUROPEENS – ACTIONS 2023-2025

Monsieur Baptiste SIROT indique que les actions 2023-2025 pour la préservation et la restauration des poissons migrateurs s'inscrivent dans le cadre du programme pluriannuel 2021 – 2025 co-porté avec CAPENA et MIGADO, partenaires de la Cellule Migrateurs Charente-Seudre.

Ce programme permet de mettre l'accent sur les aspects habitats et continuité écologique. Les suivis biologiques sont poursuivis et permettent d'évaluer l'état des populations et de mettre en avant les résultats des mesures de gestion prises et des actions réalisées. Des actions complémentaires sont envisagées afin d'approfondir les connaissances pour adapter aux mieux les actions de gestion.

Ce programme s'inscrit dans la continuité des précédents et est prévu sur une durée de 5 ans (2021-2025) afin d'être en adéquation avec le cycle de vie des espèces étudiées et les outils de cadrage.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération l'autorisant à solliciter une participation financière auprès des Fonds Européens pour la mise en œuvre du programme d'actions 2023-2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 RESSOURCES HUMAINES

Création d'un contrat de projet :

Monsieur Baptiste SIROT indique face à l'accélération des conséquences du changement climatique sur la ressource en eau, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté une stratégie d'éducation à l'eau en novembre 2021. Elle s'est traduite par le lancement de l'appel à projet EDUC'EAU au mois de juillet 2022 auquel l'EPTB Charente a candidaté.

L'examen de l'ensemble des 105 candidatures a été réalisé par un jury qui s'est réuni les 12 et 13 janvier 2023. Le dossier de l'EPTB Charente a été pré-sélectionné par ce jury.

Cela permet le financement à un taux majoré de 80% d'un demi équivalent temps plein sur 2 ans chargé d'animer la mise en œuvre du dispositif de communication et sensibilisation.

Il est proposé de recruter un agent contractuel dans le cadre du dispositif « contrat de projet » d'une durée minimale de 2 ans, pour l'animation du dispositif de communication et sensibilisation.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération l'autorisant à créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée dans le cadre du dispositif « contrat de projet » d'une durée minimale de 2 ans, pour l'animation du dispositif de communication et sensibilisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président, après consultation des élus présents, indique que le prochain comité syndical sera organisé à l'automne 2023.

En l'absence de questions supplémentaires de l'assistance, **Monsieur le Président** remercie les membres du Comité syndical et lève la séance à 12h30.